



## Probleme avec un supermarché

Par **maxecalou\_old**, le **21/08/2007** à **16:51**

la gendarmerie de mon village m'a convoqué car un magasin m'accuse d'accord illisite avec une caissiere.j'aurais une seule fois profiter lors d'un passage de courses gratuites. après m'avoir entendu (les achats ne correspondent pas du tout a ce que j'achete beaucoup de choses pour les enfants et je n'en ai pas,) j'ai donné relevé et talon de cheque de la banque .le gendarme me dit qu'il y a sans doute erreur de la part du magasin. je n'ai pas le profil des autres accusés. qu'yl ne devrait pas y avoir de suite .

il a rempli le procès verbal .

quand au procès verbal est ce que j'aurais un double ?

il m'a dit aussi que c'etait limite diffamation .

est ce je peux aller trouver le gérant de ce magasin pour lui dire mon mécontentement et lui préciser qu'il est limite diffamation

quels sont mes droits lorsque l'on a ce genre situation

merci pour la réponse

Par **Jurigaby**, le **21/08/2007** à **17:50**

Bonjour.

A vrai dire, ce n'est pas une dénonciation mais plutot un délit de dénonciation calomnieuse et vous pouvez porter plainte pour cela (chose que je ne vous conseille d'ailleurs pas).